

Un tout nouveau D.U. de droit animalier proposé en partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis

Paris, le 11 mai 2016

Une première en France ! L'Université de Limoges proposera dès la rentrée prochaine, en partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis qui est à l'origine de la modification du statut juridique de l'animal dans le Code civil, un diplôme universitaire en droit animalier. Une discipline d'avenir qui répond à une réelle attente des étudiants.

Un diplôme unique

Il n'existe actuellement aucune formation universitaire spécialisée en droit animalier en France. Pourtant, le droit animalier est largement enseigné à l'étranger et la demande de formation universitaire dans l'hexagone est importante. La création d'un Diplôme universitaire (DU) en droit animalier s'est imposée comme une évidence pour permettre à des professionnels et à des étudiants de se spécialiser sur cette matière complexe. Pour la Fondation 30 Millions d'Amis, la promotion du droit animalier par la transmission du savoir juridique et sa formation est un enjeu majeur.

Le droit animalier est en plein développement et tend à être reconnu comme discipline juridique à part entière. Les questions juridiques liées à l'animal sont en effet complexes et originales, le droit devant tenir compte à la fois des liens affectifs que l'homme tisse avec l'animal, des questions d'éthique, des enjeux économiques...

Limoges : berceau du droit animalier

Des enseignants-chercheurs de l'Université de Limoges, sous l'égide du Professeur Jean-Pierre Marguénaud, travaillent et s'interrogent depuis plusieurs décennies sur les questions juridiques liées à la nouvelle place que prennent les animaux dans la société. Ils partagent leurs recherches dans le cadre de la revue RSDA*. Pour eux, le droit animalier doit s'imposer afin d'améliorer et faire appliquer concrètement les règles protectrices des animaux qui existent déjà. Le DU en droit animalier s'adresse aux étudiants (à partir du niveau bac +2), aux magistrats, avocats, responsables politiques, responsables d'associations de protection animale, vétérinaires et inspecteurs vétérinaires. Cette formation permettra à la fois d'acquérir les connaissances de base en droit animalier et d'inciter à la réflexion dans une approche intellectuelle riche, intégrant à la fois une dimension philosophique, anthropologique et une approche juridique nationale, européenne et internationale.

Où, quand, comment ?

Rendez-vous à Brive-la-Gaillarde pour une formation intensive – 54h réparties sur 9 jours au cours des deux premières semaines de septembre – sur le Campus Universitaire de la ville ou s'est illustré Edmond Michelet, à qui l'on attribue le Décret du 7 septembre 1959. Depuis ce décret, les animaux sont protégés pour eux-mêmes, en vertu de leur propre sensibilité. Les candidatures (CV + lettre de motivation) sont à adresser avant le 15 juin 2016 à Mme BOISSEAU-SOWINSKI, Maître de conférences à l'Université de Limoges, à l'adresse : lucille.boisseau-sowinski@unilim.fr. Seules 25 candidatures seront retenues !

Infos complémentaires sur le diplôme : <http://www.unilim.fr/omij/files/2016/04/dipl%C3%B4me-universitaire.pdf>

Contacts presse : Priscille Lacoste - 06 62 25 51 60 / pl-communication@allegria.fr

*Revue Semestrielle de Droit Animalier – revue en accès libre à l'adresse : <http://www.unilim.fr/omij/publications-2/revue-semestrielle-de-droit-animalier/>